**Pour économiser l’énergie, on agit, on réduit.**

**Objet : Plan de sobriété énergétique au sein de l’État**

Dans le contexte de guerre en Ukraine, de crise énergétique et de crise climatique, nous avons présenté le 6 octobre, sous l’égide de Madame la Première ministre, Elisabeth Borne, un grand plan de sobriété dans tous les secteurs afin de réduire la consommation énergétique de notre pays de 10% d’ici à deux ans. Ces actions permettront à la fois d’assurer la sécurité du réseau électrique, notamment pendant l’hiver, de réduire notre dépendance aux énergies fossiles comme le gaz et le pétrole, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France sur le long terme.

C’est en étant exemplaire que l’État incitera les Français dans leur ensemble à s’engager dans des actions individuelles et collectives. C’est pourquoi les efforts de sobriété doivent d’abord s’appliquer à nos services publics.

Les consommations énergétiques de l’État sont estimées à 20 térawattheures (TWh). C’est donc près de 2 TWh d’énergie qu’il nous faut économiser d’ici 2024, soit l’équivalent de la consommation annuelle d’une ville de 300 000 habitants comme Montpellier. Ces efforts permettront de réduire de 500 000 tonnes de CO2/an les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Nous y parviendrons en adoptant des gestes simples et efficaces pour réduire notre consommation d’énergie : respecter la température de 19 degrés maximum dans les bureaux (et 26 degrés minimum dans les outre-mer de l’hémisphère sud), tout éteindre derrière soi plutôt que de laisser les appareils en veille, privilégier la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun pour les déplacements domicile-travail ou encore respecter une vitesse de 110 km/h au lieu de 130km/h sur l’autoroute pour les trajets professionnels non urgents quand l’usage d’un véhicule est indispensable.

En cas de journée « Ecowatt rouge », les employeurs publics seraient appelés à réduire leur consommation d’électricité, entre 8h et 13h et entre 18h et 20h. Sur les lieux de travail, il serait notamment recommandé de :

* Diminuer la température moyenne d’un degré supplémentaire (à 18 degrés) et de limiter l’éclairage ;
* Décaler la recharge des appareils électriques.

Les employeurs seraient par ailleurs invités à instaurer le travail en horaires décalés et à favoriser le télétravail, dans le respect du régime applicable de droit commun et des nécessités de service.

Chacun d’entre nous peut faire la différence et nous savons pouvoir compter sur vous pour vous saisir de ce sujet et nous aider à nous améliorer !

Ce plan fait l’objet d’un accompagnement spécifique de l’État au bénéfice de l’État :

* Augmentation du forfait télétravail : il passe de 2,5 € à 2,88 € pour aider les agents face aux coûts de l’énergie.
* Renforcement du forfait mobilités durables : il passe de 200 € à 300 € et devient cumulable avec le remboursement de l’abonnement de transport en commun, compatible avec les pratiques de télétravail et ouvert à d’autres modes de transport.
* Accélération de la rénovation des bâtiments publics : près de 4 milliards d’euros investis sur la rénovation et l’isolation des bâtiments de l’État depuis 2017 et 150 millions supplémentaires programmés pour 2023.
* Déploiement d’une soixantaine d’énergéticiens auprès des équipes techniques des bâtiments pour les conseiller et les accompagner dès 2023, et recrutement de 40 agents supplémentaires par la Direction de l’Immobilier de l’État, en région aussi bien qu’au sein des ministères, pour piloter l’efficacité et la rénovation énergétiques du parc immobilier.
* Extinction de tous les écrans non-essentiels des halls, cantines ou couloirs, et limitation de l’éclairage des bâtiments, notamment nocturne.
* Équipement des sites en parkings vélos sécurisés et verdissement de la flotte automobile.
* Formation aux enjeux de la transition écologique pour les 25 000 cadres de la fonction publique.

Le Gouvernement a demandé qu’un bilan soit réalisé à la fin de l’hiver et s’est engagé à ce que l’État rende compte publiquement de l’effort que nous réalisons et des résultats que nous obtenons ensemble.

La campagne de communication interministérielle, déclinée de la campagne nationale

« Chaque geste compte », constitue un fort levier de mobilisation autour des gestes les plus simples et efficaces pour réduire notre consommation d’énergie.

**Ensemble, réduisons nos consommations d’énergie.**

**Chaque geste compte.**

**Nous vous remercions de votre mobilisation !**

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

*Une image contenant texte

Description générée automatiquementUne image contenant texte

Description générée automatiquement*